

Paris, le 11 juillet 2013

**EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE :  
IL FAUT ENCOURAGER ET POURSUIVRE LA RECHERCHE**

Le Président du groupe RDSE du Sénat, Jacques MEZARD (PRG/Cantal), apporte son soutien au Ministre du Redressement productif lorsqu'il propose que **l'exploitation du gaz de schiste soit confiée à une compagnie nationale publique** et non au privé si une technique non polluante était mise au point. Comme l'a précisé le ministre MONTEBOURG cette hypothèse se situe parfaitement « *dans le cadre fixé par le président de la République* ».

En effet, **le groupe RDSE rappelle qu'il a approuvé la position du président de la République** sur le gaz de schiste, position exprimée le 13 novembre 2012 à l'occasion de sa conférence de presse :

- **opposition à la technique de la « fracturation hydraulique »** qui en l'état est beaucoup trop polluante et donc inacceptable ;
- **nécessité de poursuivre et d'encourager la recherche** (en priorité la recherche publique) sur l'exploitation des gaz de schiste pour trouver « *d'autres techniques* » que la fracture hydraulique ;
- et par conséquent, comme le président de la République, les Sénateurs RDSE considèrent qu'**il ne doit pas y avoir d'opposition de principe à l'exploitation future des gaz de schiste** dans notre pays : l'obscurantisme ne doit pas prendre le pas sur un principe de précaution a priori qui ferait barrage à la recherche.

Le Président MEZARD rappelle que le maintien du **faible coût de l'énergie** dans notre pays est indispensable à notre industrie et à sa compétitivité : c'est la raison pour laquelle la proposition n°5 du « rapport GALLOIS » sur la compétitivité de l'industrie française préconisait « *de mener des recherches sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste* ».

Pour les Sénateurs RDSE, la **politique d'indépendance énergétique** de la France doit reposer tout à la fois sur :

- des économies d'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le maintien d'une filière nucléaire d'excellence ;
- et... la **recherche sur les gaz de schiste** en vue d'une exploitation future si celle-ci s'avère possible.